

FORMATION INITIALE : SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL (SST)

Obligation légale, Articles R. 4224-15 et 16 du code du travail, « Responsabilité de l'employeur en accord avec le médecin du travail à organiser la formation de personnes aux premiers secours ».

- **Objectifs** : rendre le futur secouriste capable d'agir rapidement et efficacement en cas d'accident du travail et de reconnaître les risques professionnels
D'après le programme de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité)
- **Durée** : 14 heures suivies d'une évaluation certificative. Les candidats admis recevront un certificat sauveteur, secouriste du travail
- **Formation individuelle** : 270 € ht par personne
- **Formation groupe** : 1 630 € ht pour forfait entreprise, groupe de sept à dix participants maximum
- ▶ **Pour les entreprises de moins de dix salariés le prix des formations est compris dans la cotisation annuelle**

FORMATION MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES - SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL (MAC - SST)

- **Objectifs** : maintenir et mettre à jour les compétences acquises en formation initiale
- **Durée** : 7 heures. Les candidats admis recevront un certificat SST valide 24 mois
- **Formation individuelle** : 161 € ht par personne
- **Formation groupe** : 814 € ht pour forfait entreprise, groupe de sept à dix participants maximum
- ▶ **Pour les entreprises de moins de dix salariés le prix des formations est compris dans la cotisation annuelle**
N° d'habilitation en tant qu'organisme formateur¹ : 1273001/2017/SST-01/0/06

FORMATION PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (PRAP)

- **Objectifs** : réduire voir supprimer les risques liés à l'activité physique, développer l'autonomie de l'entreprise en matière de prévention des risques liés à l'activité physique et déployer les bonnes pratiques de prévention de la direction jusqu'aux acteurs de terrain
- **Durée** : 12 heures minimum
- **Formation groupe** : compris dans le tarif de la cotisation annuelle, groupe de six à huit participants

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES - PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (MAC - PRAP)

- **Objectifs** : pérenniser l'autonomie de l'entreprise en matière de prévention des risques liés à l'activité physique, continuer à déployer les bonnes pratiques de prévention, de la direction jusqu'aux acteurs de terrain
- **Durée** : 7 heures
- **Coût** : cotisation interprofessionnelle
Compris dans le tarif de la cotisation annuelle, groupe de six à huit participants
N° d'habilitation en tant qu'organisme formateur¹ : 1273029/2017/Prap-IBC-01/0/06

INSCRIPTION - CONTACT

Secteurs interprofessionnel et BTP

- **Mme V.GUERREY** - Tél. 04 50 71 72 72 *Tous les jours sauf le mercredi* - vguerrey@ast74.fr

 Datadock **Nos formations sont certifiées Datadock au 21 juillet 2017.**

Siège social et administratif

12, quai de la Tournette CS 90417 ANNECY
74013 ANNECY CEDEX
Tél : 04 50 45 13 56
SIRET 776 529 166 00022 | Code NAF 8621 Z
TVA FR 08 776 529 166

santetravail@ast74.fr

www.ast74.fr

Suivez-nous sur



Organisme certifié AMEXIST
Par AFNOR certification
N° d'attestation DPST3011

